

Bonjour

L'entreprise ATOSCA a dégradé **sans autorisation** 20% de plus que les surfaces déclarées dans le dossier de l'Autorisation Environnementale ; la destruction de ces terres met cette entreprise dans l'illégalité la plus totale. La préfecture va t-elle aller contre l'Etat de Droit et laisser faire ces destructions sans réaction ?

Les citoyens comptent sur votre droiture et intégrité.

Cordialement